

Compte rendu du conseil communautaire du mardi 4 Juillet 2017 Affiché le 7 Juillet 2017

En exercice :	42
Présents :	35
Votants :	40

Les membres de la communauté de communes « Eure Madrie Seine », légalement convoqués, le 28 juin 2017, se sont réunis en séance publique ordinaire, salle du conseil communautaire, 21 rue de Tournebut à Aubevoye, sous la présidence de madame Catherine MEULIEN, le 7 juillet 2017 à 19h30. Le secrétaire de séance était Monsieur LE FUR.

I - DECISIONS DE LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA PRESIDENTE

N°53/2017 : D'affermir les tranches optionnelles n°1 et 2 du marché de prestations intellectuelles pour l'étude du bassin d'alimentation des captages d'eau potable de Lormais sur la commune de Venables conclu avec la société SAFEGE.

N°54/2017 : De conclure avec le groupement d'entreprises DHV B.V/SOURCES S.A/EIFFAGE CONSTRUCTION/JOUEN S.A représenté par son mandataire la société DHV.BV, un avenant n°5 au marché de travaux d'extension de la station d'épuration d'Aubevoye.

Le rapport de l'APAVE n°15436056-01-01 du 30/10/2015 sur l'installation électrique de la station d'épuration d'Aubevoye établit des observations (déclenchement intempestif du disjoncteur général de la nouvelle station (File 2) au poste de livraison Transformation, déclenchement intempestif du disjoncteur DO901 (Armoire file eau 2) de l'armoire générale de la nouvelle station, bruits et vibrations anormaux dans les équipements électroniques) qui impliquent la réalisation de travaux supplémentaires.

Le montant initial du marché : 5 150 591 € HT
Montant de l'avenant n°5 : 100 000€ HT
Nouveau montant du marché : 5 561 260,99 € HT.

N°55/2017 : De passer la décision modificative n°1, virement de crédit, pour dépenses imprévues, du budget « eau potable » de la communauté de communes Eure Madrie Seine annexé ci-après.

N°56/2017 : De conclure avec le cabinet CONCEPT ARCHITECTURE, un avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une maison de soins et de promotion de la santé à Gaillon pour un montant de :

	PRIX
Forfait de rémunération	202 300 € HT
AVENANT N°1 : Mission complémentaire	34 800 € HT
AVENANT N°2 :	
⇒Ajustement du coût des travaux phase PRO	60 428 € HT
⇒Incidence changement de programme (50m² de bureaux complémentaires)	3 850 € HT
⇒Reprise du dossier PRO/DCE	4 200 € HT
AVENANT N°3 :	
⇒Reprise du DCE du lot VRD	4 800 € HT
AVENANT N°4 :	
⇒Phase PRO/DCE	8 700 € HT
⇒Phase ACT	3 430 € HT
⇒Phase VISA/DET	18 680 € HT
AVENANT N°5 :	
⇒Reprise du dossier pour partie incendiée de la phase DCE à l'AOR	80 800€ HT
Nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre	421 988 € HT

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 4 décembre 2017.

2. FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE (CEMS) ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE (CASE) AU 1ER JANVIER 2018

Le conseil communautaire, à la majorité pour, 3 contre (Madame BOURGEOIS, Monsieur DE COSMI (pouvoir de Madame POSIER)) et 5 abstentions (Madame BLOURDIER et Messieurs LE DIGABEL, COURVOISIER, RONZONI (pouvoir de Monsieur LEQUETTE)),

DEMANDE à Monsieur le Préfet que, dans le cadre du régime de droit commun, l'ensemble du périmètre actuel de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine (17 communes) fusionne avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure au 1er janvier 2018.

3. DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTTE la décision modificative n°2 ci-dessus, pour le budget principal de la CCEMS.

4. RETRAIT A MADAME NICOLE DROUILLET DE SES FONCTIONS DE 12EME VICE-PRESIDENTE

Le conseil communautaire, à la majorité pour et 3 abstentions (Madame BOURGEOIS, Monsieur DE COSMI (pouvoir de Madame POSIER),

DECIDE de retirer la 12^{ème} vice-présidente, à Madame Nicole DROUILLET.

5. RETRAIT A MONSIEUR ANDRE AUZOU DE SES FONCTIONS DE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, à la majorité pour et 3 abstentions (Madame BOURGEOIS, Monsieur DE COSMI (pouvoir de Madame POSIER),

DECIDE de retirer la délégation de membre du bureau communautaire à Monsieur André AUZOU.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H00